

Microfilm

André Betge Brezetz

Citer ce document / Cite this document :

Betge Brezetz André. Microfilm. In: La Gazette des archives, n°8, 1950. pp. 25-33;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.1950.1335>

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1950_num_8_1_1335

Fichier pdf généré le 12/05/2018

M I C R O F I L M

Parmi les procédés modernes de la technique d'archives, le microfilm est sans doute celui qui est appelé à bouleverser le plus complètement nos méthodes habituelles.

Des chiffres sont avancés qui font rêver : un DEBRIE, dit-on, peut prendre plus d'un million de clichés par an, soit deux millions de pages, si l'on photographie deux de celles-ci à la fois. KODAK fabrique une machine d'un rendement très supérieur.

En employant le système de classement le plus scientifique et le plus luxueux, les classeurs du type FLAMBO, les Archives de la Gironde, qui éclatent dans des bâtiments d'une superficie de 2520 m² et d'un cube de 16.000 mètres, logeraient dans un local de 200 m² et dans un cube (partiellement utilisé) de 700 mètres. En se contentant de procédés sommaires (le classement par bobines de 30 mètres) 533 mètres courants de rayonnages (26 travées de 1 mètre de large) et un millier de cartons suffiraient, pouvant loger dans une chambre blindée de 24 m² et 50 m³. Le volume de la totalité de nos collections essentielles serait réduit de 1.000 à 20 m³.

Quel Archiviste ne rêvera devant les perspectives de cet éden ?

I

Ces perspectives ne sont pas du domaine de la chimère ; elles ne sont pas non plus valables pour l'heure présente.

Les appareils existant actuellement couvrent bien les besoins auxquels ils répondent ; ces besoins ne sont pas exactement les nôtres.

Entre tous les problèmes que pose l'emploi intensif du microfilm en matière d'archives - et il sont très nombreux - le plus important est celui du rendement.

Les constructeurs annoncent des rendements énormes ; KODAK parle de 40 poses par minute. Plus modeste, le DEBRIE permettrait de 4 à 600 vues à l'heure, environ 8 par minute, 3.500 par jour et un million par an.

Ces chiffres sont forcés, n'en doutons pas. Que les objectifs et obturateurs soient aptes à prendre un nombre de poses de cet ordre, c'est possible ; mais la difficulté est d'alimenter l'appareil, de suivre un rythme aussi élevé. Prendre une feuille, ouvrir le presse-livre, cadrer l'image, refermer le presse-livre, opérer (sans trop de hâte pour éviter les vibrations), reprendre la feuille et la poser, tout cela demande du temps. Il en faut encore bien plus, si l'on change souvent de format.

Une seule machine, fabriquée par KODAK, permet de suivre à peu près la cadence du débit de l'objectif, cent vues par minute, 20.000 par jour. Malheureusement, l'emploi de cette machine, qui d'ailleurs n'est pas vendue, est limité à des pièces de formats moyens et très minces. Des cahiers ne passeraient pas, on ne pourrait le plus souvent prendre qu'une page à la fois et dans le cas de documents écrits des deux côtés, le rendement diminuera considérablement. Admirablement adaptée aux besoins commerciaux (chèques, lettres de format

commercial et en feuilles simples ...), elle ne l'est point à un travail d'archives.

Avec les autres appareils, si l'on travaille avec deux opérateurs, que les documents soient préparés à l'avance, et qu'ils soient du même format ; si d'autres opérateurs se chargent du traitement, vérification, classement et catalogue des films, on atteindra sans doute un rendement élevé avec un appareil du type DEBRIE. 3.000 vues par jour, peut-être. C'est à ce rendement que seraient arrivés les appareils du Ministère des Finances.

Dans un dépôt d'archives, il ne faut point compter sur une telle rapidité. Les pièces des formats les plus divers se succèdent dans une même liasse, obligeant à des manoeuvres fréquentes ; les documents sont froissés, pliés, les cahiers, plans, cartes, nombreux, la plupart sont écrits au recto et au verso. Dans beaucoup, l'encre est jaunie : il faudra modifier le temps de pose, employer des écrans de couleur. Pour les parchemins, en particulier, la préparation sera très lente.

Enfin, un travail en série exige des moyens puissants, un personnel nombreux. Quel dépôt départemental d'archives peut espérer les posséder ?

Il est fort douteux qu'un employé travaillant seul puisse tout au long de son année dépasser 1.000 à 1.200 vues par jour s'il assure le traitement, le classement, et le catalogage des films.

Avec des appareils moins perfectionnés que le DEBRIE, le rendement tombera au moins à 8 ou 900 vues par jour. C'est celui auquel je suis arrivé à Limoges et à Bordeaux dans les cas les plus favorables (registres, documents de même format), et sur des durées réduites.

En définitive, dans des dépouillements systématiques de fonds entiers, surtout dans les séries anciennes, il faut prévoir des abattements considérables sur les Maxima annoncés.

Dans un dépôt où l'on aura un seul employé pour le service du microfilm, le chiffre de 450.000 clichés par an que nous allons prendre pour base de nos calculs dépasse certainement la réalité, même avec un DEBRIE.

Compte tenu des congés (2.024 heures de travail par an) et du temps nécessaire pour le traitement, le classement des films, etc. (10 heures par semaine), il correspond à un débit horaire de 288 vues, plus de 2.000 par jour.

II

Ce point acquis, quelles en sont les conséquences dans les diverses applications que l'on peut faire du microfilm dans un dépôt d'archives ?

Dès le début, une remarque doit être faite : il ne peut pas y avoir de règle commune à tous les départements. Dans un dépôt largement doté de rayonnages, la densité des documents au mètre linéaire sera faible ; elle sera très élevée dans un dépôt trop petit.

La présente note est valable pour la Gironde seule, où la compression des documents a été très poussée, les cartons enlevés, la plupart du papier blanc et des doubles retirés dans les séries modernes classées.

Je ne crois d'ailleurs pas que cette densité soit inférieure dans les autres départements que j'ai pu connaître (Haute-Vienne, Loir-et-Cher, Creuse, Landes).

1° - MICROFILM DE REMPLACEMENT.

Remplacer de vastes portions de nos fonds modernes par des microfilms offrirait évidemment des avantages considérables. Est-ce possible ?

Que représente, par rapport à nos collections, le chiffre maximum de 450.000 clichés par an, correspondant, si l'on prend deux pages à la fois (ce qui souvent ne sera pas possible), à 900.000 pages ?

Ces chiffres sont énormes, pris en soi ; comparés à la masse de nos collections, ils sont insignifiants.

Il est certes assez malaisé d'arriver à une appréciation rigoureusement précise de cette masse ; le nombre de pages au mètre linéaire varie considérablement selon la nature des documents ; il va de 4.000 (liasses à forte proportion de parchemins) à 16.000 (livres imprimés).

Ces chiffres d'ailleurs sont assez trompeurs, parce que la photographie de parchemins, de plans, par exemple, sera infiniment moins rapide que celle de registres, que pour beaucoup d'entre eux on ne pourra prendre qu'un document à la fois et que même on devra le prendre en plusieurs fois.

Sous ces réserves, on peut néanmoins arriver à des approximations.

Pour les séries modernes, d'après des sondages effectués dans les séries M, O, P, Q et R, on peut compter sur une moyenne de 8 à 12.000 pages au mètre linéaire. Les séries M et V de nos archives s'étendent sur environ 4.000 mètres (espaces vides déduits) pour leurs sections classées. Ces 4.000 mètres représentent (en prenant pour base le chiffre minimum de 8.000 pages au mètre) trente deux millions de pages et 16 millions de vues (en admettant, ce qui sera impossible, qu'on pourra toujours prendre deux pages à la fois). 16 millions de clichés demanderont une durée de 53 ans à 1.000 par jour, de 35 ans à 1.500, de 27 ans à 2.000.

Ces 4.000 mètres constituent un choix des fonds les plus essentiels ; même si l'on resserre encore ce choix, on aboutira à des durées aussi élevées : les Comptes de gestion, par exemple, des Communes (environ 100 mètres de rayonnages, un million de pages et 600.000 clichés) demanderont un travail de plus d'une année à eux seuls. Davantage pour le Journal Officiel.

On peut faire un choix non dans les fonds mais dans les documents, en éliminer une partie. On gagnera du métrage de film, mais non du temps : il sera souvent plus long de classer et éliminer que de photographier à la suite.

Dans les séries anciennes, on arrive, nous le verrons plus loin, à des résultats analogues.

Au total, section ancienne et section moderne des Archives de la Gironde comprennent dans leurs fonds les plus essentiels 8.000 mètres de rayonnages au minimum et en prenant le chiffre moyen (très

insuffisant) de 8.000 pages au mètre, 64 millions de pages et au moins 32 millions de clichés, c'est-à-dire un travail de 106 ou 70 ans selon que l'on obtiendra un rendement de 1.000 ou 1.500 vues par jour.

Reprenons le problème sur une autre base.

Les seuls versements administratifs des bureaux de la Préfecture correspondant à 200 mètres de rayonnages par an ; c'est-à-dire au moins à un million 600.000 pages et 800.000 vues. Un seul appareil n'y suffira pas et les autres versements resteront (Services d'Etat, Tribunaux, Notaires ...).

Pour éviter un encombrement, on pourrait envisager de microfilmer seulement les documents à supprimer. En 5 ans, dans le dépôt de la Gironde, on a rassemblé une masse de papiers à supprimer de 60 m³, formant environ 600 mètres linéaires ; soit 960.000 pages et 480.000 vues, ce qui correspond à un rendement de 1.600 vues par jour, qu'on obtiendra pas normalement. La photographie des rôles, par exemple, exigera près de cinq ans.

Ainsi, en prenant les chiffres les plus favorables, les plus optimistes, en supposant un rendement maximum et sans défaillance, en pesant même à l'excès sur la vraisemblance, nous arrivons à un résultat nettement insuffisant.

La vérité, c'est que nous ne dépasserons pas en un an un travail équivalent à 150 mètres linéaires de rayonnages (1.200.000 pages) ; encore est-il probable que nous en resterons fort loin et même si l'on doublait ce rendement, celui-ci resterait hors de proportion avec la masse de nos collections.

Dans un dépôt de l'ordre de celui de Bordeaux, il faudrait une installation équivalente à celle que Monsieur BIENNENFELD a réalisée à Paris.

o

o o

La très intéressante expérience conduite par CHANTEUX dans la Myenne nous conduit à reprendre cette question du rendement sous une forme un peu différente.

Un dépôt d'archives peut-il devenir dans son département le centre officiel de microfilm des minutes notariales et de délivrance des expéditions sous forme d'agrandissements ? Est-il possible de photographier au jour le jour toutes les minutes reçues dans le département, de conserver les films et d'en tirer des épreuves pour servir d'expéditions ?

Il n'est pas très facile d'établir un décompte très précis du volume de travail que représenterait cette entreprise. Les relevés et statistiques diffèrent, demandent à être interprétés ; les opinions plus encore. En outre, le nombre d'actes passés par les notaires est assez instable, subit largement, en plus ou en moins, les contrecoups de l'évolution économique ; en 1941, il a été passé dans le département de la Gironde 21.700 actes de ventes, 9.000 seulement en 1944 (moyenne des années 1941-1945 : 13.000).

On peut néanmoins arriver à une appréciation, mais qui laisse une place importante à l'inconnu, une erreur à la base se multipliant par le nombre de pages de chaque acte peut entraîner des différences considérables.

En prenant pour point de départ les statistiques de l'Enregistrement, corrigées par de nombreux relevés effectués dans les répertoires et les minutes de notaires, on peut tabler en Gironde sur une moyenne annuelle de 40.000 actes passés en minutes.

D'après des sondages effectués dans des minutes du XIXe siècle conservées aux Archives départementales, chaque acte compte en moyenne six pages (chiffre très optimiste).

Au total, nous arrivons ainsi à un ordre de grandeur de 240.000 pages, 280.000 en comptant une page de titre par acte.

Si l'on photographie deux pages à la fois, nous aurons à prendre 140.000 clichés par an, soit 466 par jour. Cela, évidemment n'a rien d'impossible, mais pour pourvoir aux autres charges (traitement, classement des films, comptabilité, secrétariat) et pour laisser une marge bénéficiaire au profit des Archives, un opérateur ne suffira pas.

Si le travail de microfilm serait, en somme, relativement simple et accessible, celui des agrandissements serait considérable. Même si l'on admet qu'on ne fera qu'une seule expédition (et beaucoup d'actes en nécessitent plusieurs), même si l'on ne tient pas compte des expéditions qui seront demandées dans la suite des temps, on arrive à 280.000 agrandissements par an, plus de 900 par jour. Il semble bien que ce chiffre soit un minimum et une grande incertitude règne sur le nombre véritable. Deux opérateurs travaillant sans arrêt avec deux appareils ne seraient pas de trop.

Appliquée dans le département de la Gironde, l'expérience de la Mayenne nécessiterait des moyens puissants, surtout si l'on veut couvrir en outre les besoins propres aux Archives : il faudrait compter au moins 1 appareil, 2 agrandisseurs, des cuves de traitement de films d'une grande capacité, 3 opérateurs et 1 contre-maître.

Tout cela est possible théoriquement et on aurait tort de repousser l'idée à priori parce que celle-ci peut être productive pour notre service d'énormes profits, si tout va bien. Les avantages moraux sont évidents ; quant aux avantages matériels, ils sont plus importants encore : outre le bénéfice d'un outillage perfectionné assuré au service des archives et l'usage d'un personnel spécialisé, mis à sa disposition largement, on pourrait escompter un profit net de plusieurs millions si l'on peut prendre des tarifs équivalents à ceux du commerce.

Seulement, il y a les inconvénients et les risques. Il ne saurait être question de diminuer la valeur de l'expérience de la Mayenne. Celle-ci a un extrême intérêt et elle vient à son heure. Mais il faut bien voir les deux côtés de la question, quand il s'agit de savoir si cet exemple peut être suivi partout et s'il est, sur le plan général, de l'intérêt de la profession qu'il le soit.

Il faut voir le contre, après avoir dit le pour, même si l'on a intérieurement le plus vif désir d'être démenti et convaincu.

Accolé à un service d'Archives ce lourd organisme risque de l'écraser un peu, de l'envahir. Il ne sera guère possible d'éviter les contacts : contrôle du personnel, visites, lettres, téléphone, comptabilité, rapports administratifs, etc. Il est douteux que l'archiviste puisse se désintéresser de tout cela. Un très infime détail concrétisera ce surcroît de travail : l'archiviste contresignera tous les actes ; dans la Gironde, cela seul demandera un examen rapide et

la signature de 40.000 actes par an au minimum. C'est là un très mince détail, mais qui a le mérite d'être chiffrable.

Pour recruter un personnel spécialisé et compétent, il faudra le payer cher, plus cher que nos autres employés, ce qui sera fort déprimant pour tous.

Mais les inconvénients majeurs ne sont pas là ; ils sont dans la nature de l'entreprise et dans ses inconnues.

On arrive, sur le papier, à des bénéfices fabuleux parce que nous appliquons les prix du commerce et que nous supposons inexistants plusieurs des éléments qui justifient ces prix : frais généraux, impôts, risques, annuités d'emprunts, morte-saison ... Est-il certain que nous n'ayons à compter avec aucun de ces éléments ? Tous nos calculs en particulier reposent sur l'hypothèse d'une répartition égale du travail sur les 300 jours de l'année. Si on n'obtient pas cet équilibre - et il est douteux dans la Gironde que 128 notaires nous délivrent leurs minutes de façon aussi mathématique - on s'exposera à de graves mécomptes.

C'est en définitive une entreprise commerciale véritable, et le risque n'en est pas exclu ni l'habileté de la gestion.

Notre vocation d'archivistes nous prépare-t-elle à en assumer les charges ?

D'autre part, une administration publique est-elle bien qualifiée pour s'établir marchand en concurrence avec le commerce local ?

Au total, même supposés résolus les autres côtés de la question (problèmes techniques, juridiques, budgétaires, fiscaux, comptables, administratifs, problème de local), c'est devant une grosse affaire que nous sommes placés, pleine d'inconnues et dont nous ne pourrions plus nous dégager quand elle sera commencée.

Il serait peut-être plus sage, au prix même d'une réduction des 9/10e des bénéfices, de laisser à l'entreprise privée le soin du tirage des épreuves, au moins de le faire en association avec elle.

Si l'on tentait l'expérience dans la Gironde et afin de rester maître de l'entreprise, de n'être pas pris dans une sorte d'engrenage, il serait prudent de commencer par les seuls notaires de Bordeaux et de ne s'étendre que progressivement aux autres.

L'avenir seul nous apprendra dans quelle mesure nous avons avantage à entrer dans cette voie. Malheureusement nous n'avons guère le temps d'en attendre les leçons. Depuis longtemps des notaires se sont efforcés d'assurer la délivrance des expéditions par des moyens modernes. L'idée du microfilm est agitée ; il se peut que très rapidement des solutions soient adoptées qui soient exclusives du service des archives (emploi du commerce privé, création de laboratoires par la Chambre des Notaires, etc.).

Nous avons sans doute aujourd'hui la liberté du choix, dans un an ou deux nous ne l'aurons peut-être plus.

2° - MICROFILM DE SECURITE.

Ici encore nous nous heurtons, du moins dans un dépôt important, à un problème de masse.

Si l'on procède par choix de documents isolés, les plus précieux, l'opération est évidemment possible et le choix sera d'autant plus large qu'on pourra y consacrer plus de temps.

Mais par ce moyen, nous n'atteindrons guère que des documents déjà connus, utilisés le plus souvent et publiés. Au total, bénéfice moral certain, bénéfice pour les études historiques assez réduit.

Si nous procédons par un choix de fonds entiers, nous rencontrons encore des masses considérables de documents.

Les minutes de notaires occupent dans la Gironde 2.000 mètres de rayonnages et constituent l'une des pièces maîtresses de nos collections. A chacun de ces mètres correspondent de cinq à sept mille trois cents feuillets au minimum et un nombre égal de vues si l'on prend deux pages à la fois. Nous arrivons ainsi, en se basant sur le chiffre minimum de 5.000, à un total de 10.000.000 de clichés, soit à raison de 450.000 par an, à une durée de plus de vingt ans.

Pour microfilmer les seuls registres d'arrêts et d'enregistrement du Parlement (200 mètres de rayonnages), il faudra plus de deux ans d'un travail à plein rendement ; à peu près autant pour les seuls registres des séries anciennes.

La totalité des fonds anciens exigerait plus de cinquante ans.

3° - MICROFILM DE REMPLACEMENT.

Compléter, enrichir nos collections par la photographie de documents que nous ne possédons pas, est une opération qui se présente dans des conditions extrêmement différentes.

Nous ne sommes plus engagés, en l'espèce, dans un mécanisme dont nous sommes l'esclave, dans une sorte de course dont nous devons suivre le rythme à tout prix. Nous pouvons choisir notre moment et proportionner notre effort à nos moyens. Le travail, tout en étant productif, peut être pris à la rigueur sur les ressources du dépôt et, ne s'agissant plus d'une opération commerciale, nous n'avons pas à faire entrer en compte l'amortissement du matériel, les frais de personnel, etc.

Si l'on entreprend, au moins au départ, de fonctionner sans forte augmentation de personnel, quelle limite peut-on atteindre sans surcharge excessive pour le service ? Cette charge étant distribuée dans l'ensemble de la masse du service et répartie sur les périodes les plus favorables, il paraît assez facile de pourvoir à un minimum de 20.000 clichés par an, correspondant à environ 30.000 pages et 3 mètres 70 de rayonnages. Ce travail représente environ 25 journées de travail, moins du trentième de la durée totale du travail effectué dans un dépôt qui compte deux employés, outre l'Archiviste.

Que représentent ces 20.000 clichés ? Si nous cherchons une base de comparaison, nous trouvons par exemple que, dans la série E des Archives de la Gironde, ces chiffres correspondent à 114 liasses et environ 11.000 documents dont un registre.

Considéré en soi, ce résultat n'est pas négligeable ; en réalité, son importance est infiniment plus grande que ne l'exprime ce chiffre, parce qu'il s'agit de documents ou inconnus ou du moins peu accessibles ; ce sont des sources nouvelles que nous rassemblerons. Ce sont aussi des sources sélectionnées : sélectionnées par le choix des fonds auxquels elles appartiennent, sélectionnées aussi parce que, ne faisant pas un dépouillement systématique d'archives à détruire ou à réserver par des films de sécurité, on peut en écarter les documents très nettement insignifiants.

Onze mille documents importants de plus par an dans un dépôt qui en compte des millions, ce n'est peut-être pas beaucoup. Et cependant, quel archiviste, quel érudit eussent pu espérer, il y a vingt ans, les obtenir ? Et les obtenir non pas exceptionnellement, comme c'est le cas des dons ou acquisitions, mais régulièrement chaque année.

Si l'on veut bien m'excuser de me mettre en cause, je me souviens avec mélancolie avoir, comme la plupart d'entre vous, passé bien du temps à analyser bien incomplètement au profit de mes archives des fonds conservés à l'étranger, à Paris, dans des familles. Avec le microfilm, pour une même durée de travail, j'aurais vu plus de documents et aurais rapporté des copies intégrales au lieu de brèves mentions.

Cela seul ne justifierait-il pas la création d'un atelier de microfilm dans chaque dépôt ?

Il y a en outre les mille usages que l'on peut faire d'un appareil : échanges entre dépôts français et étrangers, copies de catalogues manuscrits, copies d'ouvrages rares ou coûteux ... Je n'oublie pas non plus que mis au service de l'administration un laboratoire pourra rendre à celle-ci des services qui augmenteront notre influence et justifieront un accroissement de notre dotation en crédits et personnel.

Avec un employé supplémentaire et un crédit d'une centaine de milliers de francs, nous pourrions facilement multiplier par cinq les résultats ci-dessus indiqués.

La masse à photographier, elle est certainement partout importante : documents conservés à Paris, en d'autres départements, archives privées, archives économiques, archives communales (dans la Gironde, plus de dix dépôts communaux ont des documents du Moyen Age).

o

o o

CONCLUSIONS

Le microfilm est un admirable instrument de travail, mais ses possibilités n'en sont tout de même pas illimitées et les appareils existant en France ne sont pas entièrement adaptés à nos besoins.

Il est urgent que soit dégagée une politique générale de l'emploi du microfilm dans les dépôts départementaux d'archives. Selon le but que l'on poursuivra, ces installations locales devront être conçues de façon très différente. Si l'on veut faire partout du microfilm de remplacement ou de sécurité, il faudra avoir partout des appareils ultra rapides, des cuves de développement d'une capacité de trente mètres de films, etc. Les appareils moyens devront être écartés.

Un soulagement notable pourrait être apporté à ces ateliers locaux par la création d'un laboratoire central puissamment organisé, à Paris, pour le traitement des films ; ou encore par la création de laboratoires régionaux.

Un matériel volant de secours pourrait être créé.

De toutes façons, dans l'état présent des choses et quel que soit l'usage que l'on fera du microfilm, celui-ci sera vite disproportionné à l'ampleur de nos besoins. Ce n'est pas un héritage fabuleux et inépuisable qui nous échoit ; c'est un instrument qui décuple nos moyens mais reste dans le cadre de nos patients et longs travaux d'archives. Un ordre de priorité, d'urgence, doit être établi, un plan de travail qui évite la dispersion et concentre méthodiquement nos efforts selon les données d'une politique générale commune à tous les dépôts.

Techniquement, il y a encore beaucoup à faire pour adapter les appareils à nos besoins : rendement, rapport de réduction et d'agrandissement, etc. Il n'est pas douteux que ces améliorations soient possibles dans une mesure importante. Aucun constructeur ne mettra à l'étude un appareil spécialement adapté au service des Archives, si le cas lui est soumis par l'un d'entre nous. Il n'y manquera pas s'il y voit une vente assurée d'une centaine d'appareils en cas de réussite.

Je suis bien sûr qu'à cette oeuvre les instituts scientifiques de France et les savants hautement qualifiés, comme Monsieur CORDONNIER, donneraient tout leur appui et leur collaboration.

Mais avant tout, il faut dégager les normes techniques optima, fixées selon l'usage que l'on réserve au microfilm dans nos dépôts. Pour résoudre un problème, il faut commencer par le définir.

A. BETGE-BREZETZ

LES ARCHIVES EN INDOCHINE

La Direction des Archives et des Bibliothèques de l'Indochine, créée par arrêté du Gouverneur Général de l'Indochine, en date du 29 novembre 1917, contrôlait au 9 mars 1945 (date du coup de force japonais) les quatre dépôts d'archives suivants :

1 - A HANOI : Les Archives Centrales de l'Indochine, où étaient conservées notamment : les archives du Gouvernement général, remontant à la période dite "des Amiraux", les archives de plusieurs "Services Généraux" dépendant directement du Gouvernement Général, et en même temps les Archives de la Résidence Supérieure au Tonkin, les archives en caractères de l'ancien Kinh-Luoc du Tonkin, une partie des archives de la Mairie de Hanof, des Résidences des provinces et des tribunaux locaux du Tonkin.

2 - A HUE : Les Archives de l'Annam (archives de la Résidence Supérieure).

3 - A SAIGON : Les Archives de Cochinchine.

4 - A PHNOM PENH : Les Archives Centrales du Cambodge.